



Conseil Municipal

12 novembre 2025

Salle du Conseil Municipal



DELIBERATIONS

1. Finances : Décision modificative Budget communal 2025
2. Finances : Demande de subvention DETR 2026 pour les travaux de mise aux normes électriques de l'église Saint André
3. Finances : Attribution d'une subvention complémentaire à la coopérative de l'école élémentaire
4. Marchés Publics : Adhésion au groupement de commandes relatif à la construction d'unités de production photovoltaïque en vue de fournir de l'électricité en autoconsommation pour les bâtiments communaux
5. Personnel : Adhésion au contrat groupe Assurance du personnel du Centre de Gestion
6. Urbanisme : Convention de location du local pour les ateliers techniques municipaux
7. Urbanisme : Choix d'un nom pour le bâtiment rénové de l'ancien couvent
8. Urbanisme : Convention de servitude de passage de réseaux aériens et canalisations avec la Cité Jardin à la résidence du Pré Cahuzac
9. Urbanisme : Désaffectation et cession des parcelles E 1739 et E 1744
10. Urbanisme : Convention de servitude de passage de canalisations avec GRDF
11. Urbanisme : Principe d'intégration dans le domaine public du lotissement Le Clos De Gascogne
12. Développement économique : Ouverture d'Auchan de dimanches en 2026
13. Intercommunalité : Rapport d'activités 2024 de Réseau 31

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

Gestion de la Forêt communale

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Le plan sylvicole visera à long terme la conversion des peuplements productifs en futaie irrégulière par pieds d'arbre.

Le principal objectif est d'offrir une forêt accueillante et de poursuivre l'opération " un enfant, un arbre ".

Un projet écologique est conditionné par d'éventuelles opportunités.

Dans un contexte de changement climatique, le gestionnaire visera à rendre la forêt la plus résiliente possible, cherchant dans la mesure du possible à constituer une forêt "mosaïque".

Le programme d'actions prévoit :

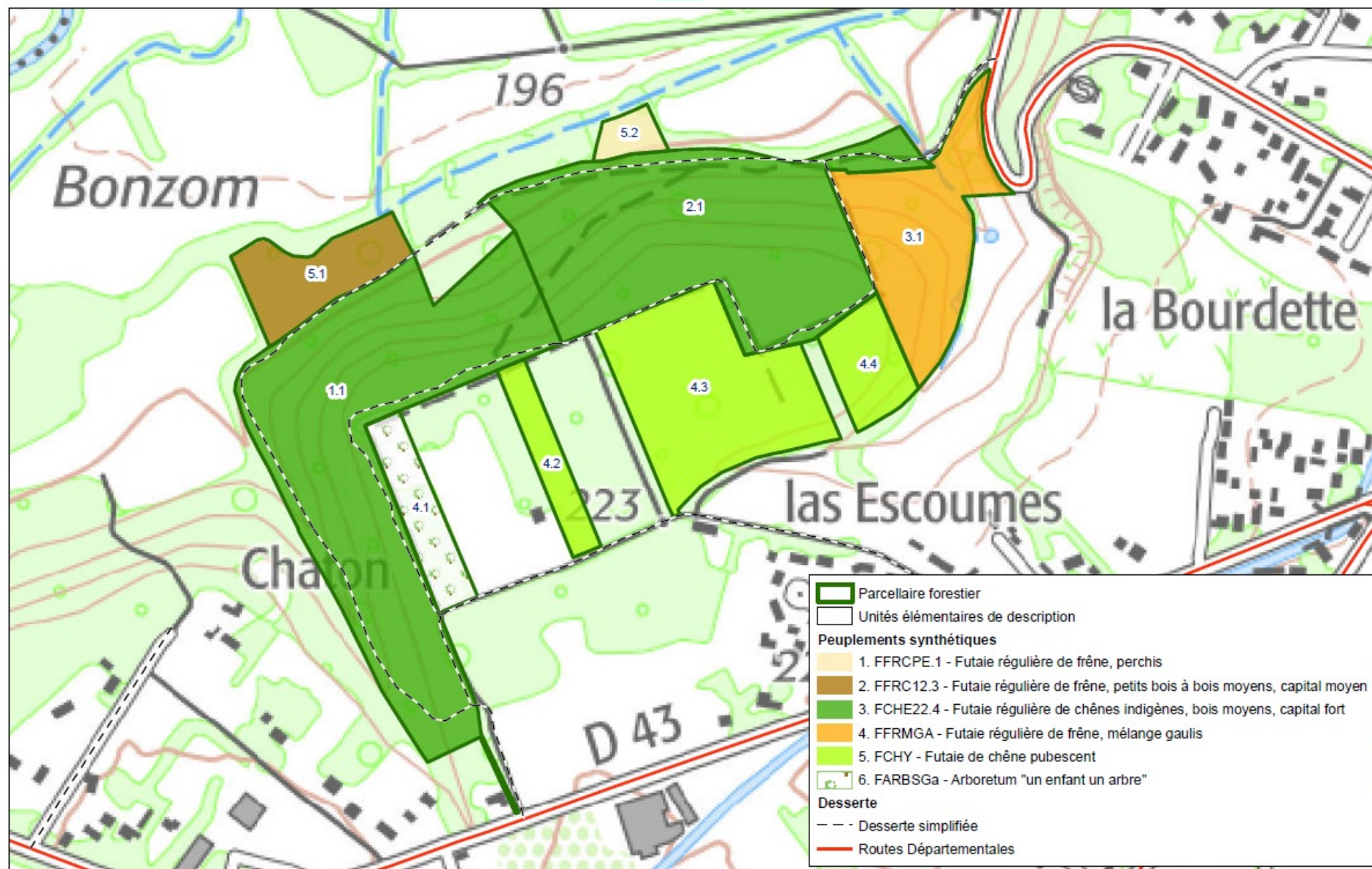
Pour les coupes :

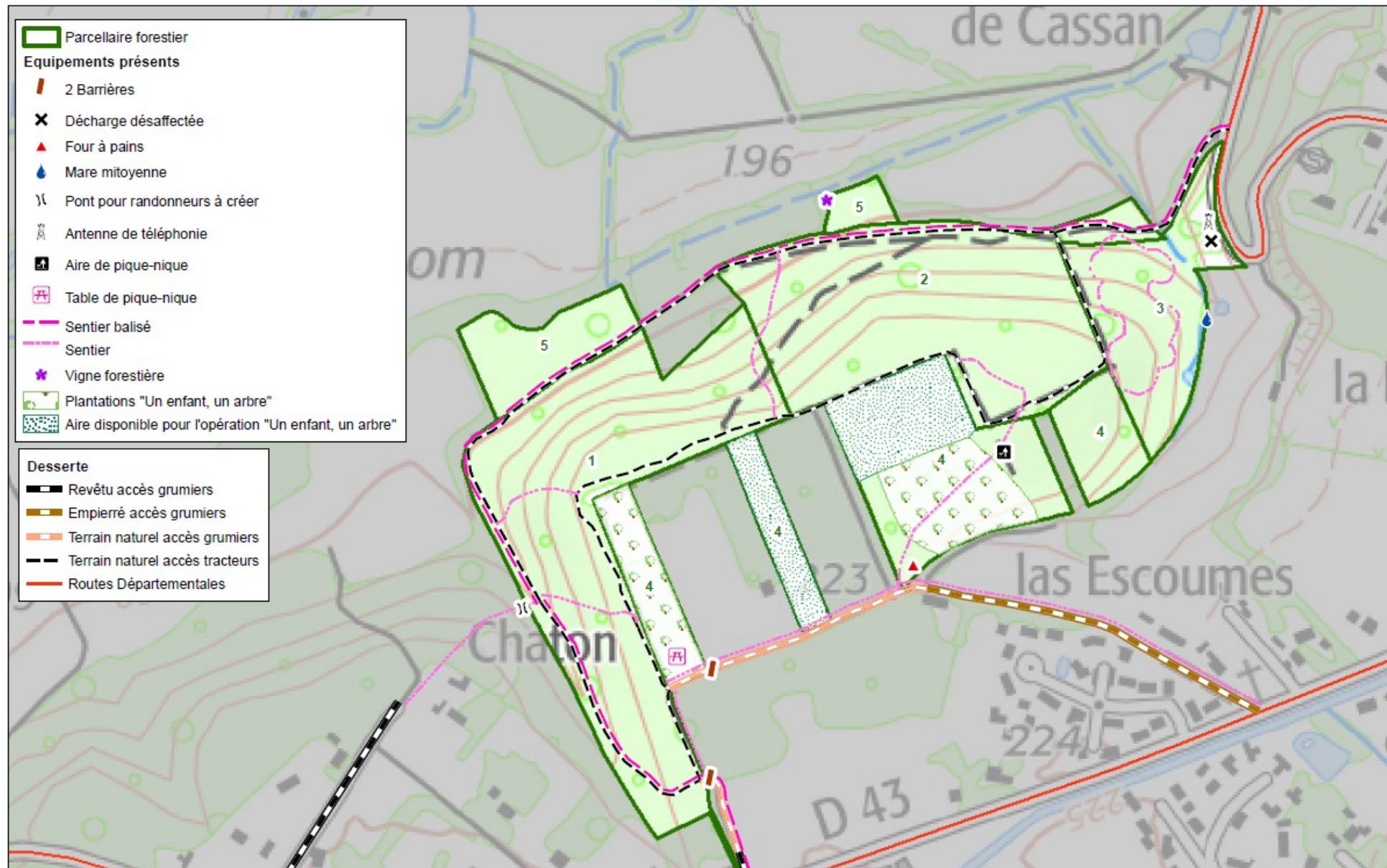
Des interventions régulières d'amélioration des chênaies et frênaies, encore éloignées des critères d'exploitabilité, sont programmées ainsi que des mises en sécurité des sentiers et des aménagements d'accueil.

Pour les travaux :

L'opération " un enfant, un arbre " sera poursuivie ainsi que l'entretien des équipements pour le public. Les agrès obsolètes seront enlevés.

Des actions écologiques sont prévues en cas d'opportunité.





Décision modificative budget 2025

Il convient d'intégrer les études inscrites séparément dans les opérations de travaux correspondantes.
A la demande de la Trésorerie, ces opérations doivent impérativement être effectuées en 2025 dans le cadre du rapport sur la qualité comptable présenté en 2024.

Sens – Section d'Investissement	Chapitre	Article	Libelle Article	Montant
Recettes	041 :	2031	Frais d'études	45 940,2
Total Recettes				45 940,2
Dépenses	041	21311	Constructions bâtiments administratifs	1 126,8
		2313	Constructions (en cours)	39 268,8
		2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	5 544,6
Total Dépenses				45 940,2

PROPOSITION

APPROUVER la décision modificative

Demande de subvention DETR 2026 pour les travaux de l'église

Dans le cadre du projet de mise aux normes électrique et de sécurité incendie de l'église Saint André, il sera proposé de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre du programme DETR 2026.
Le montant provisoire du projet s'élève à 171 132,82€ HT.

Estimation des dépenses

ETUDES	HT
Maîtrise d'Œuvre AVP-Pro	8 600,00
Maîtrise d'Œuvre DET AOR	9 750,00
Sous total Etudes	18 350,00

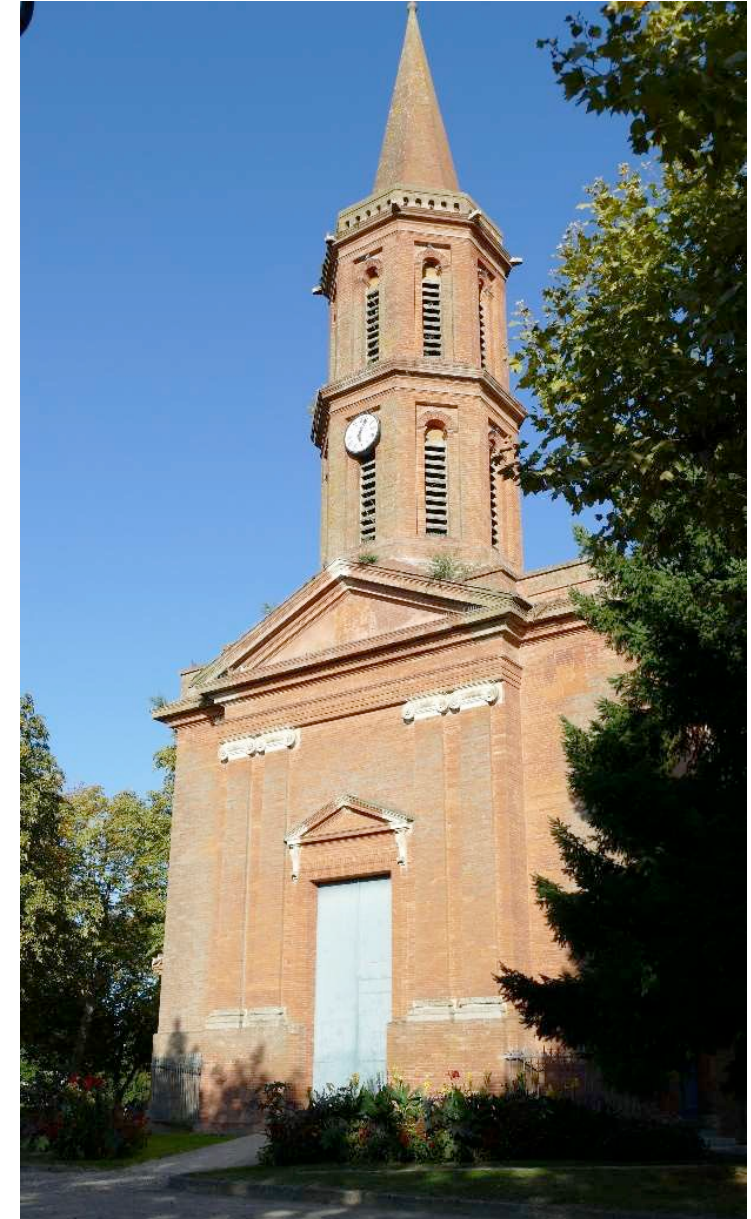
TRAVAUX

Electricité	102 811,67
Maconnerie	49 971,14
Sous total Travaux	152 782,81

TOTAL PROJET	171 132,81
---------------------	-------------------

PROPOSITION

APPROUVER la demande de subvention en DETR pour 2026



Finances : Attribution d'une subvention complémentaire à la coopérative scolaire

L'école élémentaire souhaite faire éditer des livrets scolaires pour un montant de 295€.

Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire à la coopérative scolaire de l'élémentaire pour cette dépense qui ne peut pas être réglée directement par la commune.

Le montant sera déduit du budget de fonctionnement alloué à l'élémentaire.

PROPOSITION

APPROUVER l'attribution de la subvention à la Coopérative élémentaire

Adhésion au groupement de commandes relatif à la construction d'unités de production photovoltaïque en vue de fournir de l'électricité en autoconsommation pour les bâtiments communaux

Le développement du photovoltaïque par les communes est freiné par des textes réglementaires :

- Complexes
- Parfois contradictoires
- Emis à un rythme trop rapide comparé au temps de réalisation des projets concernés.



Le SDEHG qui accompagnent les communes dans le développement des énergies renouvelables propose de **créer un Groupement de commandes dédié au photovoltaïque en autoconsommation**

Les objectifs du groupement :

- Une mise en œuvre rapide
- Un format juridique sécurisé.
- La compétitivité des prix
- Une qualité optimale de l'installation photovoltaïque (panneaux, onduleurs, supports, ...)
- La possibilité d'étendre les marchés du groupement aux installations sur toiture en fonction des évolutions technologiques sur les tuiles photovoltaïques

Durée: 4 ans

PROPOSITION

APPROUVER l'adhésion au groupement de commandes

AUTORISER le Maire à signer la convention constitutive

AUTORISER le représentant du SDEHG à signer tout document en tant que coordonnateur

Adhésion au contrat groupe Assurance du personnel du Centre de Gestion 2026-2029

Le CDG 31 a procédé à la remise en concurrence du contrat groupe. Le groupement Willis Towers Watson et CNP est titulaire du contrat groupe

COTISATIONS

- Pour les agents affiliés à l’**IRCANTEC** : Taux de cotisation fixé à **0.50 % de la masse salariale afférente**
- Pour les agents affiliés à la **CNRACL** : 5 niveaux de couverture sont proposés :

Choix	Garanties	Indemnisation	
		100%	90%
1	Décès / Accident et maladie imputable au service / Accident et maladie non imputable au service / Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt	8,44	7,65
2	Décès / Accident et maladie imputable au service / Accident et maladie non imputable au service / Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt	7,54	6,84
3	Décès / Accident et maladie imputable au service / Accident et maladie non imputable au service / Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt	6,56	5,96
4	Décès – Accident et maladie imputables au service – Accident et maladie non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité, congé de naissance, congé pour l’arrivée d’un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l’enfant	4,29	3,91
5	Décès - Accident et maladie imputables au service	2,15	1,99

PROPOSITION

APPROUVER l’adhésion au contrat groupe d’assurances proposé par le CDG31 – option 2 à 90%

Convention de location du local pour les ateliers techniques municipaux

La commune loue le local des ateliers municipaux.
Le bail doit être renouvelé

Forme : Bail commercial

Durée : 3 ans
renouvelable 2 fois.
(3/6/9)

Loyer : 700€ mensuel



PROPOSITION

APPROUVER le bail pour les ateliers municipaux

Choix d'un nom pour le bâtiment rénové de l'ancien couvent

Propositions :

L'ancien couvent

Le couvent

L'annexe

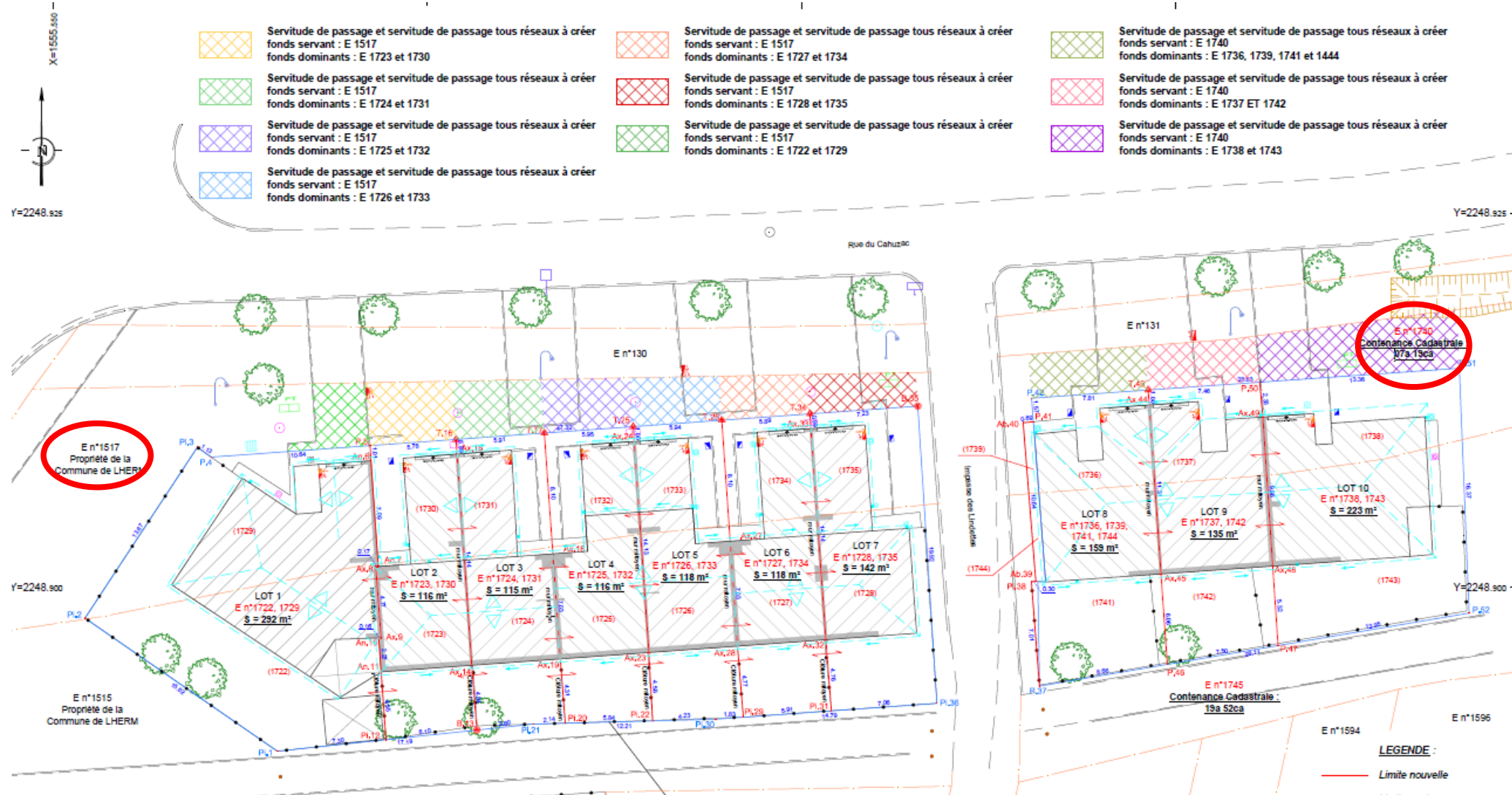
L'annexe de l'ancien couvent

La maison Hortense

PROPOSITION

ATTRIBUER un nom à bâtiment rénové dans l'ancien couvent

Servitudes de passage de réseaux aériens et canalisations avec la Cité Jardin à la résidence du Pré Cahuzac



PROPOSITION

APPROUVER les servitudes sur les parcelles E 1517 et E 1740

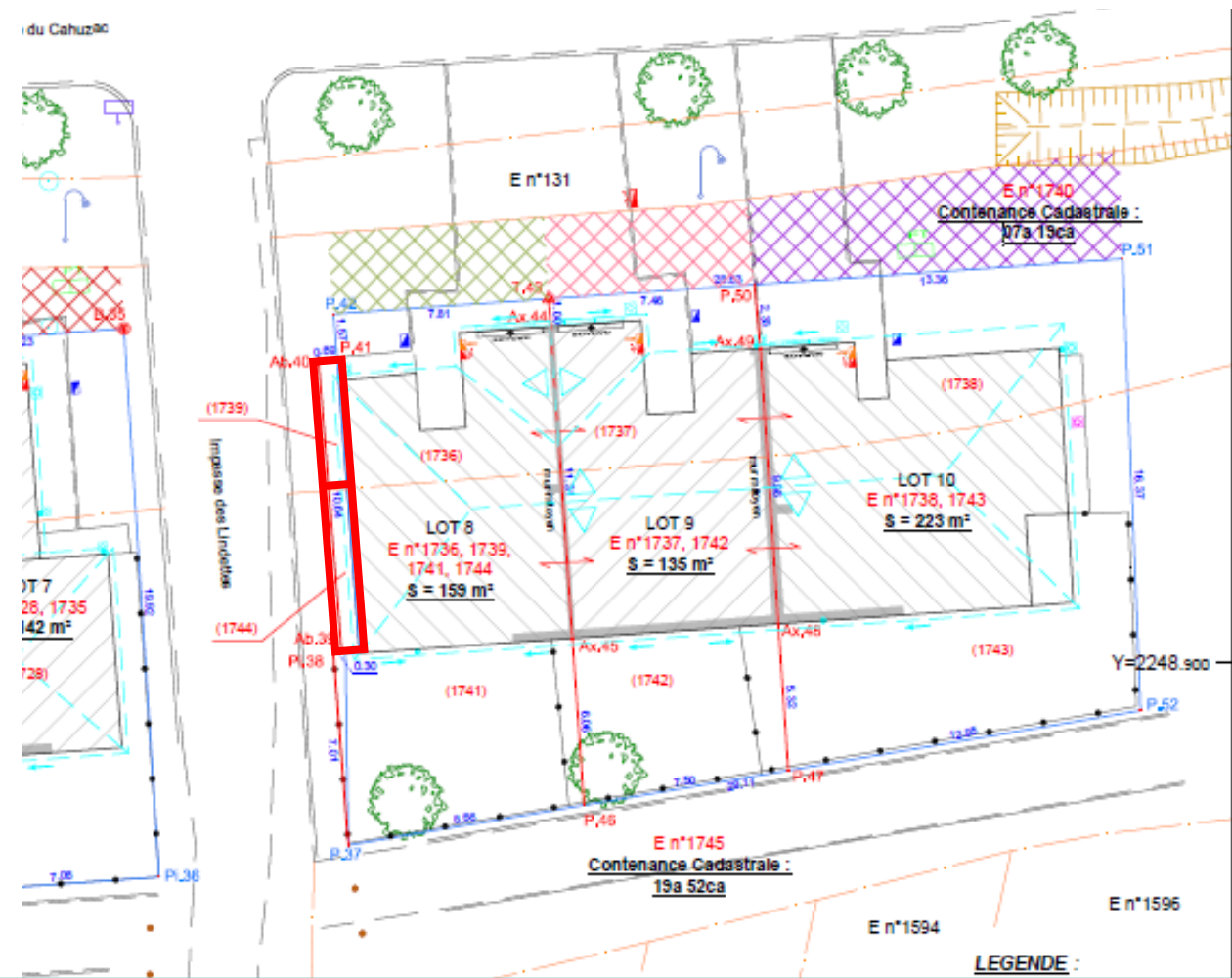
Cession des parcelles S°E n° 1739 et 1744 à la Cité Jardins

La Cité Jardins souhaite acquérir les parcelles constituant le trottoir de la résidence du Pré Cahuzac à l'€ symbolique

Préalable :

- Déclassement du domaine public
- Désaffectation de la voirie

Parcelle	Surface m²
1739	5
1744	7

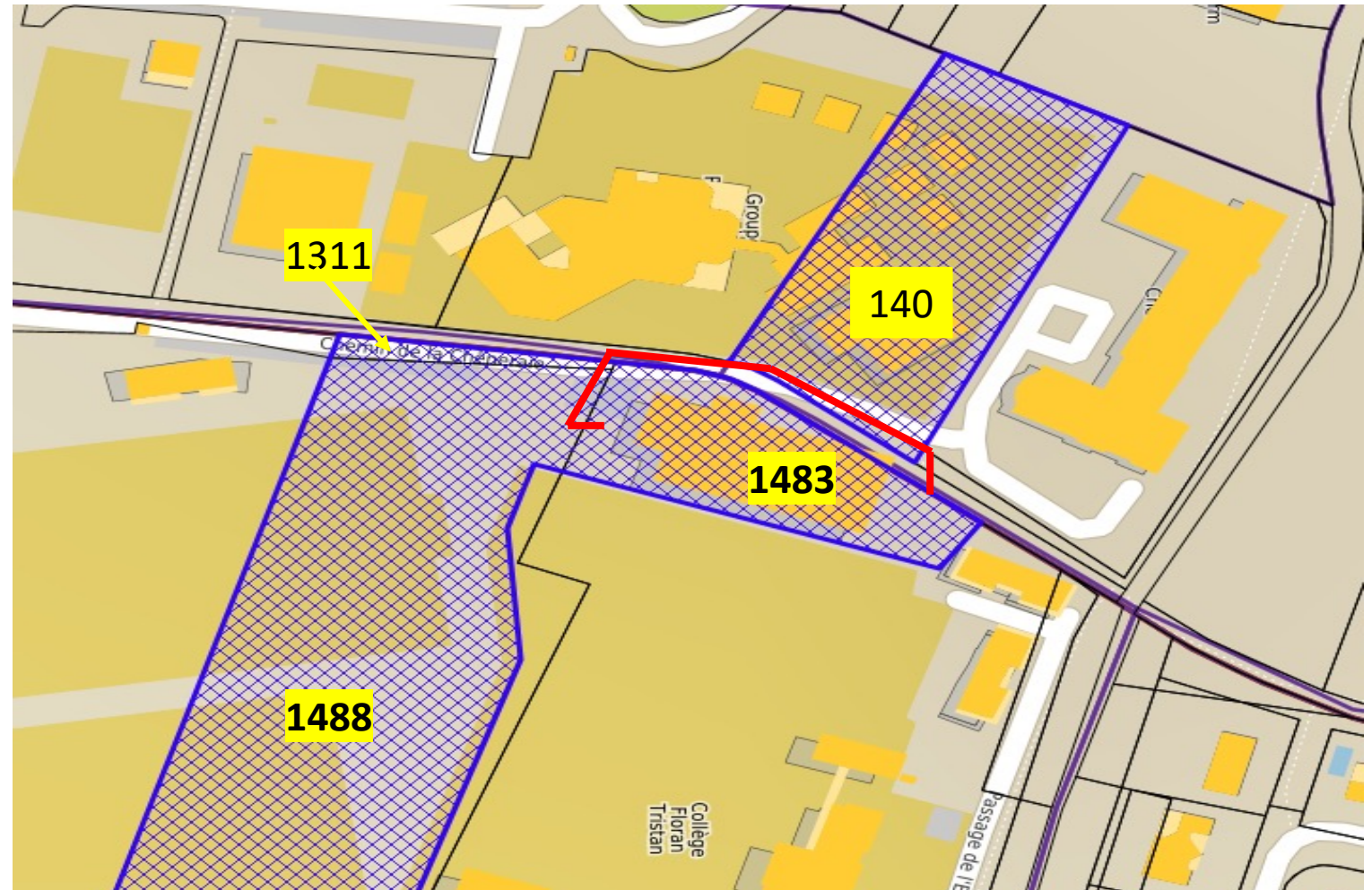


PROPOSITION

APPROUVER le déclassement et la désaffectation des parcelles
APPROUVER la cession à la Cité Jardins

Convention de servitude avec GRDF pour le raccordement de la chaufferie bois

- **Objectif de la servitude :**
Passage d'une canalisation
d'alimentation de la chaufferie bois
- **Parcelles communales concernées :**
Section A
n° 1483, 1488, 1311, 140



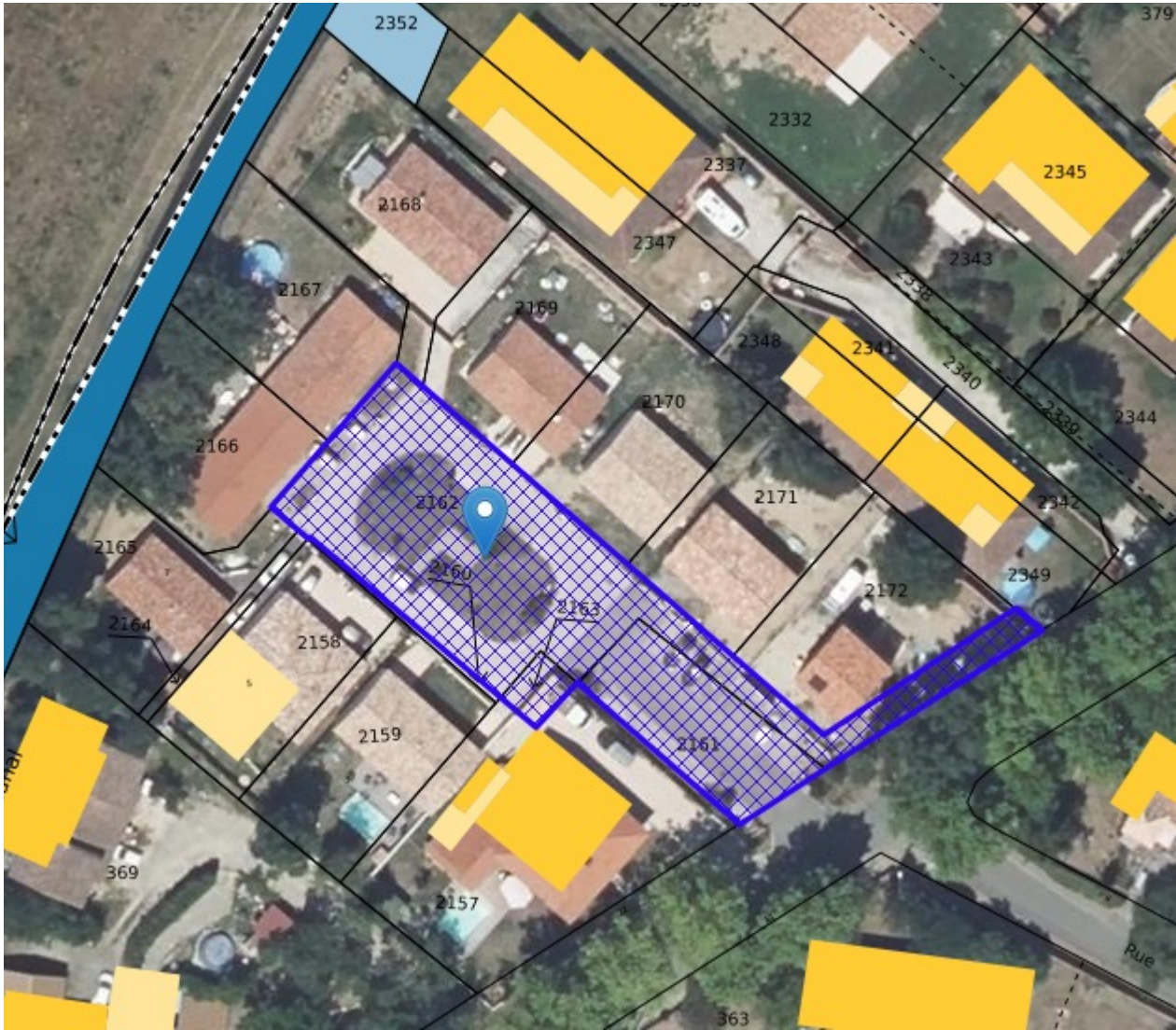
PROPOSITION

AUTORISER le Maire à signer la convention de servitude avec GRDF

Principe d'intégration dans le domaine public du lotissement Le Clos De Gascogne

PARCELLE	SUPERFICIE m²
A 2161	275
A 2162	978
A 2163	38
Total général	1291

Dans un premier temps, la procédure permettra de recueillir
l'avis des concessionnaires avant validation :
SDEHG : éclairage public
SIECT : réseau d'eau potable
Cœur de Garonne : Voirie
Réseau31 : Assainissement eaux usées



PROPOSITION

APPROUVER le principe d'intégration du lotissement Le Clos de Gascogne dans le domaine communal

Dérogation au travail du dimanche pour AUCHAN en 2026

En application des articles L 3132-26 à L 3132-27-1, le maire a le pouvoir d'accorder une dérogation temporaire au repos dominical, sur l'ensemble de la journée et ce, jusqu'à 12 dimanches pour l'année 2026.

La direction d'Auchan sollicite une dérogation pour ouverture en journée complète en 2026, aux dates suivantes :

Dates demandées Par la société AUCHAN	Dates proposées Par M. le Maire
11/01/2026	
28/06/2026	
30/08/2026	
06/09/2026	
29/11/2026	
06/12/2026	
13/12/2026	
20/12/2026	X
27/12/2026	X

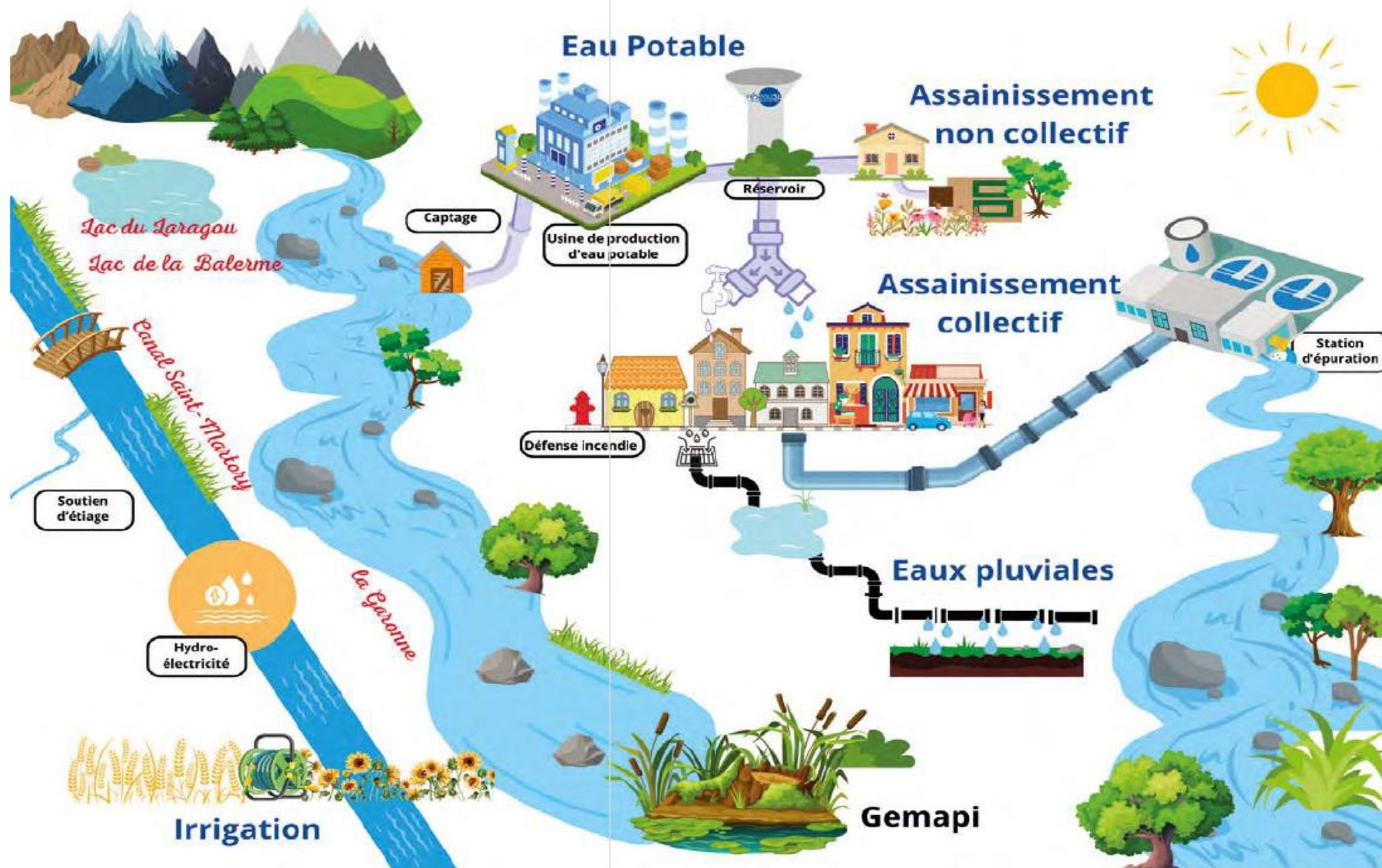


PROPOSITION
APPROUVER les deux dates proposées sur le mois de décembre 2026.

Rapport d'activités 2024 de Réseau 31

NOTRE CHAMP D'ACTION

Réseau31 intervient sur l'ensemble du cycle de l'eau.
Son action démontre l'importance d'avoir une vision globale du cycle de l'eau.



2024,
LES CHIFFRES
CLÉS

 **ADHÉRENTS**
252
COMMUNES

 **3**
SYNDICATS

 **11**
EPCI

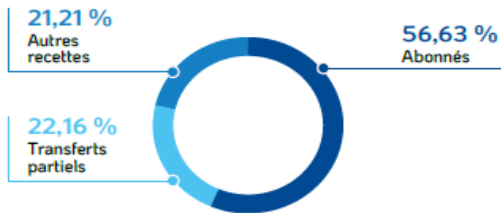
 **POPULATION**
542 100

 **379**
AGENTS



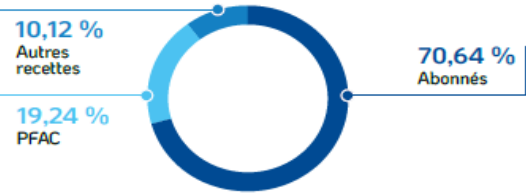
CAPTAGES	164
UDI	107
USINE	7
STATIONS DE TRAITEMENT	16
RÉSERVOIRS	268
RÉSEAUX (LINÉAIRE EN KM)	2 683
ABONNÉS	66 853
PRIX DE L'EAU PAR M³ POUR 120 M³ POUR L'ANNÉE 2024	
	2,36€ PRIX TTC

Répartition chiffre d'affaire activité eau potable



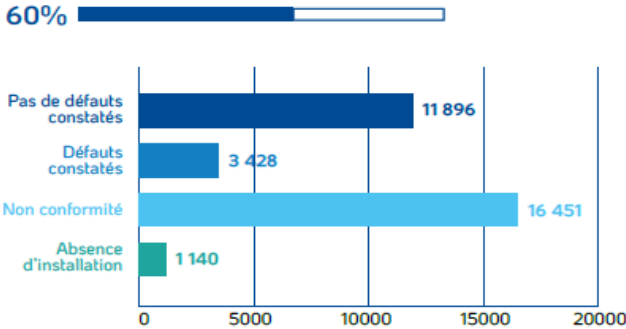
STATIONS D'ÉPURATION	136
POSTES / OUVRAGES	452
POINTS DE MESURE	460
RÉSEAUX	1 506
ABONNÉS	87 951
PRIX DE L'ASSAINISSEMENT PAR M³ POUR 120 M³ POUR L'ANNÉE 2024	
	2,57€

Répartition chiffre d'affaire activité assainissement collectif



**ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF** | **54 930**
INSTALLATIONS

ÉTAT DU PARC (DEGRÉ DE CONNAISSANCE DU PARC)



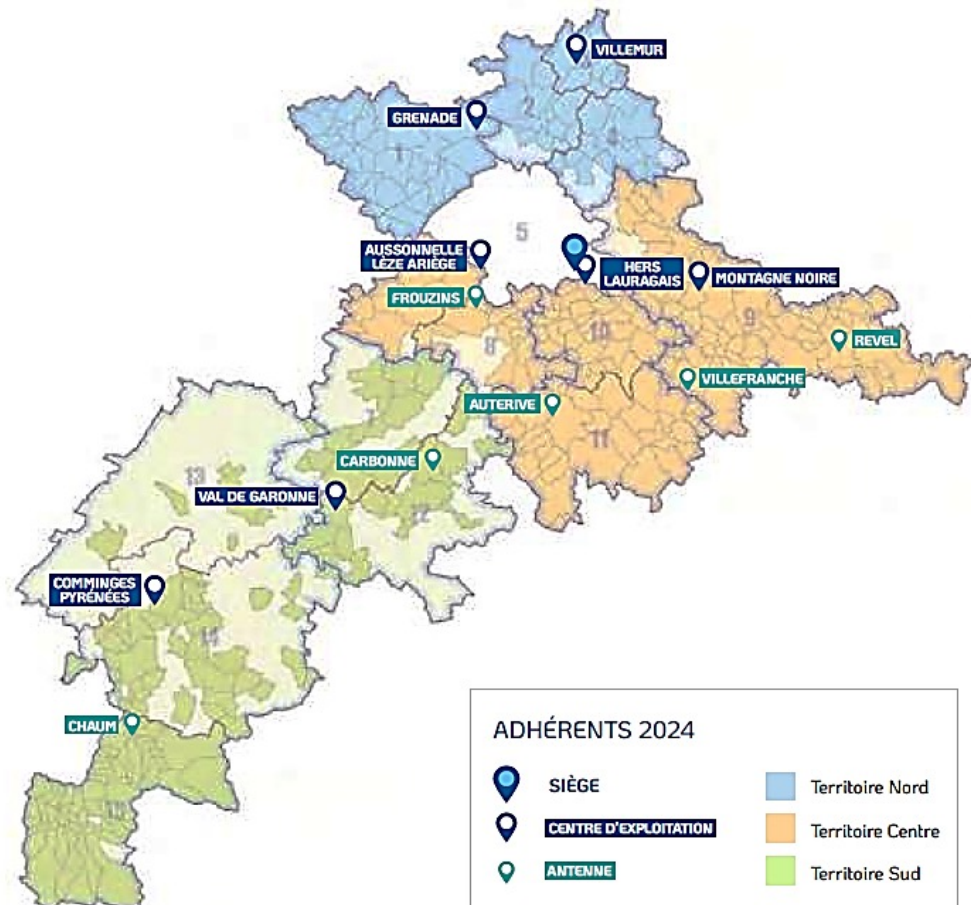
MICRO CENTRALE	4
POINTS DE MESURE	68
POSTES / OUVRAGES	15
RÉSERVOIRS / RETENUES	6



**EAUX
PLUVIALES**
21 POSTES / OUVRAGES



URBANISME	
CU	718
DP	428
PA	127
PC	810



UNE STRUCTURE PRINCIPALEMENT TECHNIQUE... TOURNÉE VERS L'INTERVENTION SUR LES TERRITOIRES

Intervenant sur l'ensemble du cycle de l'Eau, Réseau31 porte trois valeurs essentielles :

- la **proximité** avec des services présents au cœur des territoires, disponibles 24h/24 et 7j/7,
- la **solidarité**, en étant garant d'une gestion solidaire du cycle de l'eau pour permettre à tous l'accès à un service de qualité partout sur le territoire,
- une **gestion durable** pour protéger l'environnement et préserver le patrimoine technique et naturel au profit des générations futures.

LE CONTRAT DE CANAL

Un contrat de canal est un **accord technique et financier entre partenaires** pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente.

La diversité des usages du système Saint-Martory implique en effet une **diversité d'acteurs et donc d'enjeux qui peuvent parfois être contradictoires** :

- enjeux climatiques dans le cadre du changement climatique et de baisse de la ressource en eau,
- enjeux sociétaux et patrimoniaux,
- enjeux énergétiques,
- enjeux économiques.



Lancé dès 2023, le projet s'est d'abord appliqué à **définir un périmètre d'action et d'identifier les 91 partenaires, acteurs du territoire retenu** afin qu'ils s'engagent par la signature d'une charte d'intention.

Des enjeux au-delà de notre frontière.

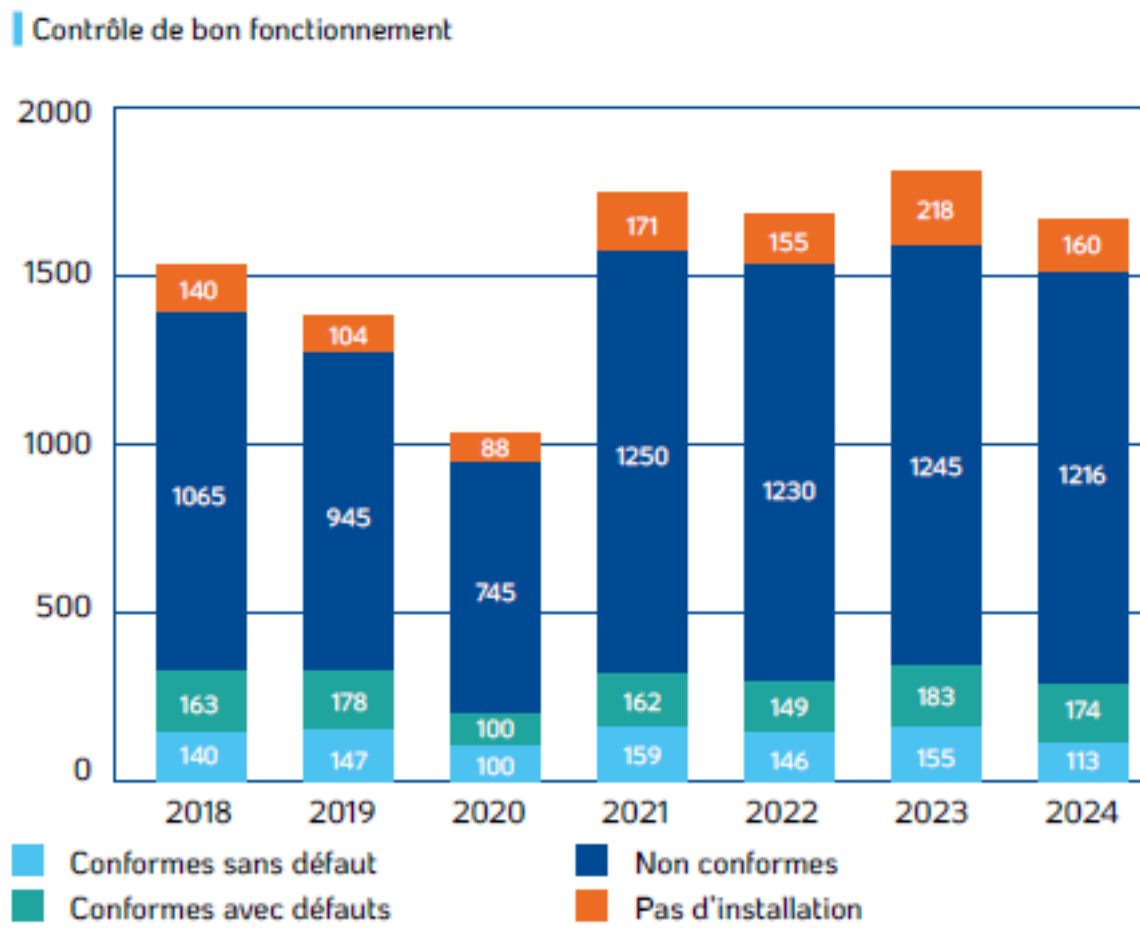
L'influence de la Garonne en amont de la prise d'eau de Saint-Martory.

Le canal en relation avec un vaste périmètre.

Une zone d'influence directe d'environ 47 000 hectares.



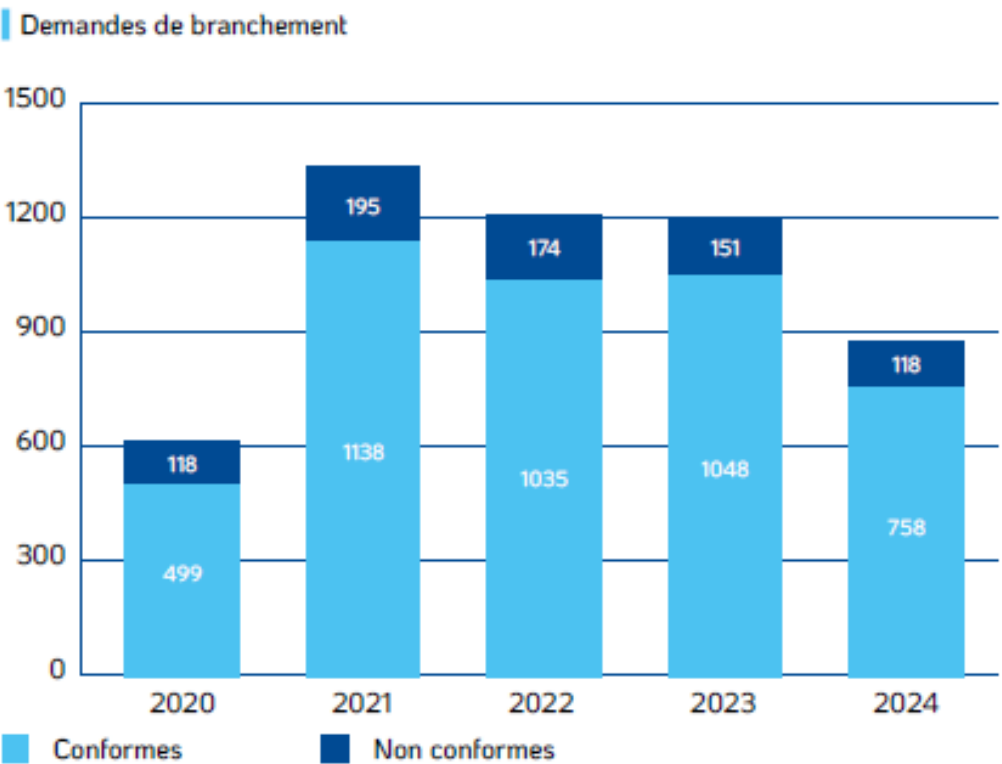
Assainissement non collectif



Assainissement collectif

CONTRÔLER LES RACCORDEMENTS

La conformité des raccordements s'établit autour de 87 %, relativement stable par rapport aux années précédentes.



PROPOSITION
PRENDRE ACTE de la mise à disposition du rapport d'activités 2024

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

Dépenses et marchés publics

Objet	Entreprises	Montant € TTC
Etude de circulation avenue de Versailles	ITER	9720,00
Réfection porche mairie	Construit 31	12045,00
Système d'ancrage pour panneaux	FERRADIX	1482,87
Compresseur	Chausson matériaux	509,80
Réparation turbo sur camion Nissan	GDM Auto	2533,38
Réparation Minibus	GDM Auto	1425,94
Mobilier école maternelle	Manutan	2228,04
Mobilier école maternelle	Pichon	665,93
Mobilier Ancien couvent	IKEA	1508,00
Consolidation poutre toiture ancien couvent	Soprema	4920,00
Vêtements de travail service technique	Ligne T	1207,52
Vêtements de travail service restauration	SAS l'Echoppe	717,00

Décisions prises par le Maire

Virement de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10226-01 : Taxe d'aménagement	0,00 €	32 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	32 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-21-voirie résea-01 : Voirie et réseaux divers	32 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	32 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	32 100,00 €	32 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Informations diverses

Prochain Conseil Municipal

09/12/2025

Prochains Bureaux Communautaires

04/12/2025 **Maison des Pyrénées - Le Fousseret**

Prochains Conseils Communautaires

20/11/2025 – **Salle des fêtes - Cazères** – 19h00

16/12/2025 – **Maison du Touch – Rieumes** – 19h00

